



# PROTOCOLE DE SÉCURITÉ EN FIN DE MATCH

## COMMISSION DE DISCIPLINE

**LA SÉCURITÉ DES JOUEURS ET DES OFFICIELS EST UNE PRIORITÉ ABSOLUE. IL EST DU DEVOIR DU CLUB RECEVANT, DU DÉLÉGUÉ ET DES ARBITRES D'ASSURER LEUR ACCOMPAGNEMENT JUSQU'À LEUR VESTIAIRE À LA MI-TEMPS ET EN FIN DE MATCH**

1

## DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE SÉCURITÉ

Si aucun délégué officiel n'est désigné pour la rencontre, le club recevant, en tant qu'organisateur de la rencontre, doit impérativement nommer un **Responsable Sécurité**. Celui-ci aura pour mission de :

- S'assurer du bon déroulement de l'accompagnement des joueurs et officiels à la mi-temps et en fin de match.
- Gérer toute situation susceptible d'affecter la sécurité des acteurs du match.

En cas d'incident lors de l'application du protocole, le Responsable Sécurité doit rédiger un rapport complémentaire et l'envoyer au secrétariat du district à l'adresse suivante : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

2

## PROCÉDURE EN FIN DE MATCH

Dès le coup de sifflet final :

1. Le trio arbitral et tous les joueurs de l'équipe recevante se regroupent dans le rond central.
2. Pendant ce temps, le Responsable Sécurité accompagne l'équipe visiteuse et les officiels jusqu'à leur vestiaire.
3. Une fois l'équipe visiteuse en sécurité, l'équipe recevante et les arbitres peuvent rejoindre leurs vestiaires.

**OBJECTIF : ASSURER UNE SORTIE FLUIDE ET SANS TENSIONS  
POUR TOUS LES ACTEURS DU MATCH.**